

PRESENTATION DU DOSSIER

Ce document a pour objet de faciliter votre entrée en fonction comme professeur contractuel d'histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC) en collège et/ou en lycée général ou technologique. Il est toujours utile de s'y référer régulièrement.

CONTACT

Inspectrices référentes :

Sylvie GALABBÉ

IA-IPR Histoire-géographie.

sylvie.galabbe@ac-nantes.fr

Valérie LEJEUNE

IA-IPR Histoire-Géographie

Valerie.lejeune@ac-nantes.fr

Rectorat de Nantes - Bâtiment H2 - 4 rue de la Houssinière - Tél. 02 72 56 65 05

Secrétariat des inspections : Aurelie.Gerchinovitz@ac-nantes.fr

BP 72616 - 44326 NANTES cedex 03

L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

LES MISSIONS DE L'ENSEIGNANT

Le dernier texte en vigueur est le décret n° 2016-1171 du 29 août 2016 relatif aux agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les écoles, les établissements publics d'enseignement du second degré ou les services relevant du ministre chargé de l'éducation nationale. L'article 13 stipule que Les agents en contrat à durée indéterminée et les agents engagés depuis plus d'une année par contrat à durée déterminée bénéficient au moins tous les trois ans d'une évaluation professionnelle.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033076257/>

Les missions de tout professeur, quel que soit le statut, ont été définies par un texte officiel (référentiel des compétences des métiers de l'éducation et de l'enseignement). Se référer à ce texte précise les obligations du professeur.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

LA PRISE DE POSTE

Dès l'information de votre nomination, prenez contact par téléphone avec le chef d'établissement (principal en collège ou proviseur en lycée), éventuellement son adjoint, qui est votre interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne les formalités administratives. Si vous vous êtes inscrit à la préparation du CAPES interne (ou tout autre concours), lui préciser vos contraintes calendaires éventuelles afin que, dans la mesure du possible, il en tienne compte dans votre emploi du temps. Demander au chef d'établissement s'il souhaite vous rencontrer avant votre entrée en fonction. Dans ce cas, convenir d'un rendez-vous.

Dès que possible :

- ✓ Se présenter au secrétariat
- ✓ Demander l'emploi du temps, en prendre connaissance
- ✓ Se procurer le règlement intérieur (absences des élèves)
- ✓ Prendre contact avec le professeur que vous remplacez (si c'est en cours d'année)
- ✓ Demander un accès au cahier de textes électronique.
- ✓ Demander quelle application est utilisée pour la saisie des notes et des bulletins.
- ✓ Demander à avoir un exemplaire des manuels (au gestionnaire, au CDI ou auprès du professeur que vous remplacez dans le cadre d'un remplacement de courte durée).
- ✓ Prendre connaissance, si possible, de quelques cahiers/classeurs d'élèves (en cas d'un remplacement).
- ✓ Entrer en contact avec le professeur coordinateur en histoire-géographie.
- ✓ Demander des conseils à vos collègues d'histoire-géographie de l'établissement ou aux autres professeurs de vos classes, notamment le professeur principal.
- ✓ Vous pouvez demander à des professeurs titulaires d'aller observer leurs cours. Dans ce cas-là, prenez des notes et ayez quelques focales d'observation (gestion de classe, rituel de début de cours, rituel

- de fin de cours, travail de l'oral, tâche d'écriture proposée aux élèves, travail en groupe, activité de pédagogie différenciée, prise de notes au lycée, posture du professeur, utilisation du tableau...)
- ✓ Prévoir un petit exercice comme entrée en matière, le premier jour

UTILE ET IMPORTANT :

Votre messagerie académique est accessible à partir du site académique : <http://www.ac-nantes.fr>. Pour votre première connexion, vous aurez besoin de votre NUMEN. Pensez ensuite à personnaliser votre mot de passe.

Il n'est pas autorisé de transférer vos messages professionnels vers votre messagerie personnelle. C'est par elle que transitent tous les messages professionnels qui vous sont adressés personnellement (de l'établissement dans lequel vous êtes affecté.e, des services du personnel du Rectorat, des inspecteurs, de vos collègues professeurs) et les informations sur la discipline (courriers des inspecteurs, consignes pour les épreuves d'examen ou encore actions éducatives).

Demandez à votre chef d'établissement les démarches à effectuer pour obtenir vos identifiants et code d'accès pour l'intra numérique.

La circulaire sur le cahier de textes en ligne dont la tenue régulière constitue une de vos obligations essentielles d'enseignant est à cette adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid53060/mene1020076c.html>

En début d'année scolaire, l'ensemble du collège d'inspecteurs (IA-IPR) publie une lettre de rentrée commune à toutes les disciplines. Vous devez en prendre connaissance puisqu'elle est une déclinaison directe de la circulaire de rentrée 2025 et de la politique académique. Sa lecture vous aidera à mieux comprendre l'ensemble de vos missions de professeur.e et d'acteur de la communauté éducative.

L'ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT

Les documents impératifs : **les programmes officiels qui sont publiés dans les bulletins officiels de l'Éducation nationale (B.O.E.N.).**

Les programmes officiels sont impératifs et s'imposent à tout professeur. De la Sixième à la Terminale, ils sont à consulter en priorité lorsque vous débutez la conception de vos séquences et à relire régulièrement afin de ne pas s'éloigner de la lettre et de l'esprit des programmes officiels. Ils offrent actualités et accès à toutes les informations de la discipline.

<https://eduscol.education.fr/2329/histoire-geographie>

Nous vous conseillons un usage régulier de **la page disciplinaire du site de l'académie de Nantes** : les domaines d'enseignement, les cadrages institutionnels, les journées pédagogiques, sont mis à jour et communiqués clairement. Pour être informé.e des nouvelles publications, vous pouvez vous abonner à la newsletter du site d'histoire-géographie de l'académie de Nantes. Le corps d'inspection d'histoire-géographie de l'académie de Nantes publie une lettre d'information. Elle peut être consultée sur la page disciplinaire de l'espace pédagogique « Histoire Géographie Citoyenneté ».

<http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/histoire-geographie-citoyennete/>

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Accessible à tous, elle explicite les sens et enjeux du principe de laïcité. Les valeurs de la République présentées et les articles de la charte de la laïcité commentés par Abdenour Bīdar :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2013/06/2/charte_de_la_laicite_commentee_270062.pdf

Les 15 articles de la charte de laïcité sont commentés par Abdenour Bīdar, Réseau CANOPE, 2015.

<https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique/eduquer-a-la-laicite.html>

<https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo33/MENE1322761C.htm>

L'éducation au développement durable est présente dans tous les programmes et à tous les niveaux de classe, depuis l'école primaire, jusqu'à la classe de Terminale. C'est une éducation transversale qui invite à l'interdisciplinarité et permet de travailler de nombreux apprentissages du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture au collège et les capacités et méthodes abordées au lycée. L'éducation au développement durable permet d'aborder tous les parcours éducatifs (Citoyen, Educatif de santé, PEAC, Avenir). Elle permet enfin d'aborder au choix, les territoires à

différentes échelles, leur aménagement et leurs conséquences pour les espaces et leurs habitants, ainsi que les différents acteurs.

Vous pouvez également consulter la page EDD du site de l'académie de Nantes : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/education-au-developpement-durable/> qui vous permettra de vous abonner à la newsletter EDD de l'académie.

https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo31/MENE1924799C.htm?cid_bo=144377

Depuis le mois de juin, nous disposons [d'un cadre d'usage de l'IA en éducation](#). Ce document synthétique énonce des principes généraux et donne aussi des repères précis sur ce que les enseignants peuvent ou ne peuvent pas faire avec les intelligences artificielles. Il est propice à élever et dynamiser les échanges au sein de la communauté éducative et à sécuriser les usages.

Concernant les usages de l'IA en histoire-géographie, vous trouverez sur la page disciplinaire du site académique à la rubrique « l'intelligence artificielle et l'histoire-géographie-EMC » de nombreuses ressources pour accompagner votre réflexion sur les usages du numérique en classe : usages pédagogiques, lexicque, points de vigilance, IA et évaluation, ressources.

<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/histoire-geographie-citoyennete/l-intelligence-artificielle-et-l-histoire-geographie-emc-1647938.kjsp>

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE (S4C) AU COLLEGE

Pendant leur scolarité obligatoire, les programmes sont adossés **au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (S4C)**, qui comprend cinq domaines (bulletin officiel N° 17 du 23 avril 2015). Il vise à faire acquérir aux élèves une culture scolaire commune selon le rythme d'apprentissage de chacun. L'enseignement de l'histoire-géographie et EMC participe à la construction de cette culture scolaire.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834

Par ailleurs, des ressources d'accompagnement ont été conçues afin d'aider les enseignants à travailler les compétences du programme et à évaluer les acquis du socle commun en histoire et géographie.

<https://eduscol.education.fr/cid114859/competences-et-evaluation-histoire-geographie-c4.html>

L'HISTOIRE GEOGRAPHIE AU COLLEGE

Depuis septembre 2016, les programmes d'histoire et de géographie en vigueur sont organisés en cycles de manière progressive et cohérente¹ : l'année de 6^{ème} correspond à la dernière année du cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}), le cycle 4 correspondant aux niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Ces programmes ont été actualisés et entrent en vigueur à la rentrée de septembre 2020. Vous trouverez les programmes de collège d'histoire-géographie et d'EMC dans le bulletin officiel n° 31 du 30 juillet 2020.

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39771

Les fiches ressources EDUSCOL accompagnent la mise en œuvre des programmes (NB : ces fiches ressources n'ont pour l'instant pas été actualisées et correspondent au programme officiel mis en œuvre à la rentrée de septembre 2016).

Les documents pour le brevet des collèges :

<http://www.education.gouv.fr/cid2619/le-diplome-national-du-brevet.html>

Modalités d'attribution à compter de la session 2026 :

<https://www.education.gouv.fr/le-diplome-national-du-brevet-10613>

Le livret scolaire unique numérique de l'élève :

<http://www.education.gouv.fr/cid106168/le-livret-scolaire-unique-du-cp-a-la->

¹ Ceci nécessite de prendre connaissance des programmes de CM1 et CM2 lorsqu'un professeur enseigne en 6^{ème}, puisque ce dernier doit réinvestir des notions (ex : la notion d'habiter vue en géographie au CM2) et des connaissances et compétences acquises lors des deux premières années du cycle 3.

D.N.B. : la distinction des notes d'histoire-géographie et d'EMC sur les bulletins en 3^e :

Il est précisé dans la note de service du 2 septembre 2025 parue au BO 33 du 4 septembre 2025 (lien ci-dessous) les éléments suivants :

→ Informations générales sur la délivrance du DNB, notamment :

« La présente note de service [...] abroge la note de service n° 2017-172 du 22 décembre 2017 relative aux modalités d'attribution du DNB ainsi que la note de service du 1^{er} avril 2025 relative à la définition des épreuves conduisant à l'obtention de la mention internationale ou franco-allemande.

Le DNB est délivré, dans la série générale et dans la série professionnelle, aux candidats ayant obtenu une moyenne finale égale ou supérieure à 10 sur 20. Pour les candidats scolaires (définis à l'article 3 de l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié), cette moyenne résulte d'une part, des résultats obtenus par le candidat aux épreuves terminales, qui donnent lieu à une moyenne sur 20, comptant pour 60 % du résultat final et d'autre part, de la moyenne des moyennes annuelles de l'ensemble des enseignements obligatoires suivis en classe de troisième, également exprimée sur 20, comptant pour 40 % du résultat final. Les résultats obtenus en classe de troisième dans des enseignements optionnels sont également pris en compte pour l'examen. Ce mode de calcul met fin au système antérieur de notation sur 800 points. Tous les élèves scolarisés dans un établissement scolaire sont aptes à se présenter au DNB »

→ Informations sur l'évaluation du contrôle continu, notamment :

"En application des dispositions du décret précité [décret 2015-1929 du 31 décembre 2015] et en conformité avec les objectifs du socle commun, le contrôle continu se fonde sur les moyennes des moyennes annuelles, issues des moyennes trimestrielles ou semestrielles de chacun des enseignements obligatoires en classe de troisième. La moyenne des moyennes annuelles représente 40 % du résultat final."

Ceci implique **de distinguer l'histoire-géographie de l'EMC qui sont des enseignements obligatoires distincts.**

→ Informations sur l'épreuve d'histoire-géographie et d'EMC :

La note de service précise la définition des épreuves de l'examen (sous partie 3-1-3) et communique des informations importantes :

- sur les repères,
 - sur la longueur du développement construit,
 - en EMC, sur les consignes données (qui indiqueront dorénavant s'il s'agit d'une réponse à développer, le nombre de lignes indicatif).
- Informations sur l'épreuve orale pour les candidats scolaires : partie 3.2 de la note de service.

IMPORTANT : Les informations ci-dessus ne sauraient résumer à elles seules le contenu de la note de service et nous vous invitons à la lire dans son intégralité à partir de ce lien :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo33/MENE2515977N>

L'HISTOIRE-GEOGRAPHIE AU LYCÉE VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Les documents impératifs :

Le BOEN (Bulletin officiel de l'Education nationale) spécial n°1 du 20 janvier 2019 contient les programmes d'Histoire-géographie des classes de seconde et de première des voies générale et technologique. Ils sont entrés en vigueur à la rentrée 2019.

http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html?pid_bo=38502

Le BOEN (Bulletin officiel de l'Education nationale) spécial n°8 du 25 juillet 2019 contient les programmes d'Histoire-géographie des classes de terminale des voies générale et technologique. Ils sont entrés en vigueur à la rentrée 2020.

<https://www.education.gouv.fr/cid144071/les-nouveaux-programmes-de-la-classe-terminale-des-voies-generale-et-technologique.html>

Les documents pour l'épreuve finale de l'enseignement de spécialité « **histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques** » de la classe de terminale de la voie générale

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo33/MENE2521923N>

Thèmes évaluable dans le cadre de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité HGGSP :

Le bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN) note de service du 27/08/2025 publiée au BO n°33 du 04 /09/2025 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo33/MENE2521923N>

Lors de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, les candidats peuvent être évalués sur les thèmes suivants du programme de la classe de terminale en vigueur, selon le système de rotation annuelle ci-dessous :

Année de session paire	Thème 1	De nouveaux espaces de conquête
	Thème 2	Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution
	Thème 3	Histoire et mémoires
	Thème 5	L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire
Année de session impaire	Thème 2	Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution
	Thème 4	Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques
	Thème 5	L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire
	Thème 6	L'enjeu de la connaissance

Le programme sur lequel peut porter l'épreuve orale de contrôle est identique au programme de l'épreuve écrite à savoir les 4 thèmes enseignés chaque année. L'allègement ne doit pas conduire à une inflation des connaissances mais bien à un approfondissement de la méthodologie de l'écrit et de la préparation au grand oral.

Par ailleurs, dans un souci d'égalité, l'inspection générale d'histoire-géographie recommande que **les questions choisies par les élèves pour le grand oral soient limitées aux quatre thèmes de l'année.**

Les documents définissant **l'épreuve orale dite « Grand oral »** de la classe de terminale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat.

L'organisation et le déroulement de l'épreuve sont définis par le BO spécial n°2 du 13 février 2020 :

- Pour la voie générale : https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2002780N.htm?cid_bo=149115

- Pour la voie technologique :

https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2002781N.htm?cid_bo=149116

L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (EMC) AU COLLEGE ET AU LYCÉE

Le programme d'EMC au collège et au lycée général et technologique est impératif : les horaires, environ 18 heures, attribués à cet enseignement n'ont pas vocation à être utilisés ni pour avancer dans les programmes d'histoire ou de géographie ni pour travailler des points de méthodologie.

<https://eduscol.education.fr/3610/enseignement-moral-et-civique>

La mise en place des programmes publiés au B.O. du 13 juin 2024 est progressive et s'effectue par entrée de cycle :

Programmes d'EMC 2015	Programme de 2024
Troisième	Cinquième
Sixième	Quatrième
Terminale	Seconde
	Première

La direction générale de l'enseignement scolaire (DEGESCO) propose deux émissions destinées à présenter le nouveau programme d'EMC aux lycées et au collège. Intitulée « Regards sur », elles s'appuient sur les réactions de professeurs découvrant le programme pour expliciter les intentions et nouveautés de celui-ci. Chaque capsule d'une durée de 35 à 37 mn est organisée en cinq grands domaines : réactions des personnels enseignants à la lecture du programme, retours explicatifs des intervenants, questions des enseignant.e.s d'HG, de philosophie et de lettres-histoire pour le lycée, projections de mises en œuvre, ressources et formations.

L'INSPECTION POUR LES PROFESSEURS CONTRACTUELS

Pour l'année scolaire 2025-2026, les visites-conseil et inspections sont réalisées par un groupe de chargés de mission auprès du corps d'inspection. Lors de ce temps de formation, vous pourrez bénéficier d'un regard externe sur vos pratiques ainsi que de conseils.

L'inspection consiste en l'observation d'une séance suivie d'un entretien d'une heure environ qui prend appui sur la séance observée, les contenus du cahier de texte et des cahiers d'élèves, la programmation fournie par l'enseignant et les questions que ce dernier a pu préparer. L'inspection entre dans le cadre de l'accompagnement du contractuel telle qu'inscrite dans le décret n° 2016-1171 du 29 août 2016.

Voici les documents qui vous seront demandés. La liste vous sera rappelée lors de l'annonce de l'inspection :

- Les documents utilisés en classe lors de cette séance ;
- S'il est utilisé, un exemplaire de manuel ;
- La programmation annuelle de cette classe (si vous avez un remplacement à l'année) ou celle qui concerne la durée de votre remplacement ;
- L'accès aux cahiers de textes de vos classes ou une copie PDF de ceux-ci ;
- Un ou deux cahiers d'élèves de la classe observée et des autres niveaux de classes en responsabilité (en histoire, géographie et EMC).
- Le cours de la séance observée et la séquence complète dans laquelle elle s'intègre.
- Le CV complété comme demandé lors du courrier d'annonce de visite.
- Vos questions éventuelles.

Au cours de votre année d'exercice ou lors du remplacement que vous effectuez, vous pouvez être amenés à rencontrer les membres du corps d'Inspection pédagogique régionale d'Histoire Géographie de Nantes : Monsieur Youenn COCHENE, Madame Nathalie DUPRÉ, Monsieur Michel DURIF, Madame Sylvie GALABBÉ, Madame LEJEUNE. N'hésitez pas à les solliciter.

L'inspection pédagogique régionale d'histoire-géographie

DES RESSOURCES UTILES

Un lieu-clé dans votre établissement : le CDI renferme des ouvrages, des journaux et revues en consultation libre (*La Documentation photographique*, *L'Histoire*, ...). Vous pouvez vous y procurer les manuels des élèves.

Le réseau CANOPÉ <https://www.reseau-canope.fr/> propose de très nombreuses ressources pédagogiques, outre les textes officiels des programmes, des dossiers en ligne, des ressources documentaires et des références bibliographiques.

Enseigner l'histoire et la géographie au lycée, Mise en œuvre des programmes de Terminale, Première et Seconde, Canopé éditions, collection Agir, 2020.

Histoire géographique et numérique, sous la direction de Nicolas Rocher, Canopé éditions, collection Agir, 2018.

52 méthodes pratiques pour enseigner, ouvrage coordonné par Rémy Danquin, Canope éditions, collection Agir, 2015.

Des revues

La Documentation Photographique : un dossier tous les deux mois pour actualiser et approfondir les questions à enseigner, tant pour la mise au point scientifique que pour les documents proposés, ainsi que les pistes de mise en œuvre dans les classes.

Revue *Textes et Documents pour la Classe* (T.D.C.).

Revue « *Le 1* » pour tous les sujets d'actualité

Revue *L'Histoire*

Revue *Carto*

Revue *Questions internationales*

Revue *Population et Avenir*

Revue de l'Association des professeurs d'Histoire et Géographie (APHG)

Des sites

- 1) L'espace pédagogique Histoire Géographie Citoyenneté est à consulter très régulièrement.
- 2) Site national de ressources pédagogiques, culturelles et scientifiques, pour les enseignants <http://www.edutheque.fr/accueil.html>
- 3) Le site de ressources de géographie pour les enseignants de l'ENS Lyon-Eduscol : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/>
- 4) Le site de l'IGN <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- 5) Le site de Géolimages <https://geoimage.cnes.fr/fr>
- 6) Le site de l'INA : les Jalons de l'Histoire <https://institut.ina.fr/actualites/jalons>
- 7) Le site « L'Histoire par l'Image » <https://www.histoire-image.org/fr>
- 8) Le site LUMNI, l'offre éducative gratuite de l'audiovisuel public <https://enseignants.lumni.fr/>
- 9) Le site <http://www.cairn.info/> pour tout ce qui concerne les publications en sciences humaines et sociales. Il regroupe entre autres les publications de quatre maisons d'édition (Belin, De Boeck, La Découverte et Erès) ainsi que celles de la Bibliothèque nationale de France (BNF)
- 10) Petit dictionnaire de pédagogie : <http://www.meirieu.com/DICTIONNAIRE/dictionnaireliste.html>
- 11) EHNE, Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe, <https://ehne.fr/fr>